

Le crime de Flers-en-Escrébieux

Une audacieuse tentative d'assassinat a mis hier en émoi le canton ouest de Douai.

Voici dans quelles circonstances s'est accompli le crime :

Les époux Valnet tiennent un débit de boisons sur le chemin de l'Escrébieux, de Flers à Dorignies, territoire de Flers-en-Escrébieux.

Le jour, le mari, ouvrier à l'arsenal de Douai, va à son travail ; la femme reste seule chez elle, s'occupant de faire son ménage et de servir les clients.

Hier matin, vers 7 heures, un individu qui venait chaque jour dans son établissement, entra chez elle. C'était le nommé Adolphe Vandeville, dit *Beynette*, âgé de 49 ans, originaire de Lauwin-Planque, demeurant à Dorignies, où il est chauffeur à la fosse numéro 3 des mines de l'Escrébieux. Cet homme est veuf et père de cinq enfants.

Il prit un petit verre et démissionna.

Vers 6 heures il revint chez les époux Valnet et s'attarda, en faisant de nombreuses libations, jusqu'à 11 heures et demie.

À ce moment, il était à peu près ivre.

Il demanda alors un café à la femme Valnet qui s'empressa de le servir. Au moment où elle allait lui verser son poème-café, il demanda à celle-ci de venir bien mettre une cuillère en dessous d'un des pieds de la table sans que le contenu du son verre ne se renversât pas.

La femme Valnet tenant un litre de genièvre à la main, se baissa pour équilibrer la table.

À ce moment, et sans que rien pût faire prévoir son sinistre dessin, Vandeville leva une hache dont il était muni et qui se trouvait déposée près de lui, et en assena un coup violent sur la tête de la femme Valnet.

Heureusement l'assassin calcula mal ses distances et le tranchant de la hache vint rencontrer le coin de la table dans lequel il fit une profonde entaille.

Bien que le coup fut considérablement amorti la femme Valnet n'en reçut pas moins une blessure très grave sur la tête.

A moitié étourdie elle eut la force de s'élancer sur la voie publique, tenant toujours son litre de genièvre à la main et d'appeler au secours.

Un domestique de M. Delattre, peigneur de lin du nom de François-Joseph, ainsi que le facteur de Flers-Dorignies, passaient en ce moment.

Tandis que ce dernier s'empressait à secourir la victime, le sieur Joseph s'élança sur l'assassin et la terrassa.

Mais celui-ci s'était armé d'un couteau, le menaça de l'un frapper, et Joseph dut alors lâcher prise.

Pendant toute la journée et la nuit, l'assassin rôda sur les territoires de Flers, d'Anby, de Dorignies, de Roost-Warendin et de Lauwin-Planque.

Ce matin, à sept heures, il se présentait à Flers dans l'établissement de Mme Dubois-Facopré, dite *Bernardine*, cabaretier et débitante de tabac. Il y prenait un café.

Puis il retourna à Dorignies, passant devant la maison de sa victime.

C'est là qu'il a été arrêté à onze heures et demie par la brigade de gendarmerie du Pont de la Dendre.

On se penche sur conjectures sur le mobile du crime.

envers des tiers de 3,785,000. Elle doit en outre, aux minces de Charleroi et de Gosselies 2,211,000 fr. Le gérant de la maison d'Anvers doit par conséquent à celles de Charleroi et de Gosselies, 1,400,000 fr. Soit donc un passif de 7,377,000 fr. tandis que l'actif d'Anvers n'est que de 884,000 fr. La maison anversoise aurait donc à elle seule un déficit de 6,492,000.

L'Inq. — Encore Bolan ! Ce factieux qui s'est bien joué de la fameuse commission d'enquête bruxelloise réclamée par les députés, vient d'être appelé à comparître devant la cour de Liège pour avoir à s'expliquer de nouveau, en dépit de son acquittement en première instance, sur ses agissements dans l'affaire du *National Belgique*.

On se rappelle que le sieur Jacquemin, directeur de la *Banque de Marche*, qui soutenait ce journal avec l'argent des actionnaires de sa banque, ayant été condamné pour malversations à cinq années de prison, dénonçait Bolan comme ayant été son rôle.

Bolan, ayant été acquitté, a vu le ministère public interjeter appel, et le seul intérêt de son affaire, pour nous, est qu'il sera probablement amené à parler des fonds qu'il prétend avoir remis à certains députés français. Cette affaire exigea plusieurs audiences.

Tournaï. — Le boulevard Léopold, devient célèbre, grâce aux guet-apens qu'on y organise chaque soir. Jeudi dernier, un habitant d'un de nos faubourgs y était assassiné à huit heures du soir; avant-hier, c'était le tour d'un passant, qui, traversant, vers dix heures du soir, cette dangereuse promenade, y était assailli, volé, et roué de coups par trois individus masqués. La victime de cet attentat est gravement malade.

On réclame, mais en vain, depuis plusieurs années, quelques réverbères pour éclairer ce couperon. Il est vrai qu'il faut tant de millions pour les écoles officielles aux trois-quarts vides !

— Le bruit court avec persistance que notre régiment de cavalerie va nous quitter.

Ce serait une grande perte pour le commerce tourangeau.

FAITS DIVERS

— Nous apprenons la mort du R. P. Marie-Théodore Ratibonne, protonotaire apostolique et supérieur général des œuvres de Notre-Dame de Sion.

Fils du président du Consistoire israélite de Strasbourg, il s'était converti à la religion catholique comme son frère plus tard Alphonse-Maria Ratibonne dont la conversion fut tant de bruit quelques années plus tard.

Le R. P. Théodore Ratibonne est mort hier, à deux heures de l'après-midi, dans son appartement de la rue Notre-Dame-des-Champs, n° 75. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Le jour des obsèques n'est pas encore fixé.

— Hier, vers dix heures du matin, dans le quartier de Montmartre, une jeune fille, nommée Marie Féral, a tiré deux coups de revolver sur un cuisinier, Jules Courtois, qui l'avait séduite. L'état du blessé est grave. La jeune fille a été arrêtée.

On lit dans le *Gaulois*:

« Il y a déjà longtemps qu'il est question, à Berlin, du divorce entre le prince Frédéric-Charles et la princesse, sa femme.

» On sait que la princesse, depuis un an, s'est retirée chez son frère, à Dessau. Aujourd'hui, parait-il, le prince a fait une première démarche auprès de l'Empereur, pour obtenir l'autorisation de divorcer.

On lit dans le *Gaulois*:

« Il y a déjà longtemps qu'il est question, à Berlin, du divorce entre le prince Frédéric-Charles et la princesse, sa femme.

» On sait que la princesse, depuis un an, s'est retirée chez son frère, à Dessau. Aujourd'hui, parait-il, le prince a fait une première démarche auprès de l'Empereur, pour obtenir l'autorisation de divorcer.

— L'Empereur a refusé son consentement. »

Vienne. — Jeudi soir, à 5 heures 1/4, deux individus ont pénétré dans le bureau de change de M. Eisert, bureau situé dans Mariahilferstrasse, rue des plus animées. Les deux hommes ont jeté du sable sur les yeux de M. Eisert, et, après lui avoir fait des blessures qui mettent sa vie en danger, ils ont pillé la caisse.

Une gouvernante et deux jeunes enfants étaient, aux cris d'appel, accusés d'une arrière-pièce, cette gouvernante et l'un des enfants ont été à leur tour grièvement bâtie ; le second enfant a été tué à coup de hache.

D'après la dépêche de M. Eisert, une troisième personne aurait pris part à cet attentat.

Les coupables ont réussi à fuir.

TROT HABILE ! — Un agent en bourgeois, placé en observation rue de Rohan, à Paris, à côté de la station des omnibus, vit hier un jeune homme de mise très distinguée qui fort lestelement enlevait le porte-monnaie d'une vieille dame. L'agent fit un signe à deux de ses collègues en tenue, et l'escroc, immédiatement appréhendé, fut conduit suivi par la dame, au commissariat de la rue Villette.

— Lé, le pick-pocket consentit bien à dire son nom : John Kammer, venu de Londres depuis huit jours, mais il refuse d'indiquer son domicile. Quant au vol dont on l'accuse, il le nie toutefois, il n'avait volé personne, pas plus la plaignante que l'agent qui l'avait arrêté.

— Au reste, ajouta-t-il, fouillez-moi et feuillez madame.

La dame mit aussitôt la main dans sa poche et poussa un cri de surprise ; son porte-monnaie s'y trouvait en effet, mais le porte-monnaie n'était pas le sien, c'était celui du voleur. Par une juste compensation, le porte-monnaie de la dame se trouvait dans la poche du pick-pocket qui, ne pouvant plus rien, avoua qu'en entrant au commissariat il s'était approché de la dame et avait glissé dans la poche de sa robe son propre porte-monnaie, croyant restituer celui qu'il avait volé. Cet habile escroc a été écrasé au Dépot.

L'IVROGNE DANS LE LIT DU MORT. — Un scandale abominable vient de se produire à Lierent (Alace). Un jeune homme, d'origine germanique, de cette localité, rentra en état complet d'ivresse dans la maison où son beau-père avait rendu le dernier soupir le matin même.

L'ivrogne, inconscient, monta dans la chambre mortuaire, et, resté seul un instant, se coucha sur le lit, à côté du cadavre. Bientôt les personnes chargées de veiller auprès de la dépouille mortelle du vieillard, pénétrèrent à leur tour dans la chambre. La vue de cet homme ivain, tombé comme assommé par le vin auprès de ce corps, le r. volta ; elles cherchèrent à déloger le jeune homme. Celui-ci s'emporta, et, transporté de fureur, menaça, si on le contrariait, de jeter le cadavre hors du lit ; cependant, on parvint à maintenir cet ignoble forcené et à l'entraîner loin de la chambre mortuaire.

Le drame qui dans l'actif se trouvent des créances irrécouvrables ou incertaines pour francs 5,124,000 environ, de telle sorte que le déficit se riait en réalité de 8,144,000 francs.

Mais il paraît que dans l'actif se trouvent des créances irrécouvrables ou incertaines pour francs 5,124,000 environ, de telle sorte que le déficit se riait en réalité de 8,144,000 francs.

Mais d'autre part, les fortunes personnelles de MM. Dorian, Ghislain et Painvin présenteront un excédent d'actif sur le passif de 1,613,000 francs, ce qui réduirait le déficit à 6,507,000 francs.

C'est la maison d'Anvers qui entraîne la ruine de la Société. En effet, le passif de cette maison

envers des tiers de 3,785,000. Elle doit en outre, aux minces de Charleroi et de Gosselies 2,211,000 fr.

Le gérant de la maison d'Anvers doit par conséquent à celles de Charleroi et de Gosselies, 1,400,000 fr. Soit donc un passif de 7,377,000 fr. tandis que l'actif d'Anvers n'est que de 884,000 fr.

La maison anversoise aurait donc à elle seule un déficit de 6,492,000.

L'Inq. — Encore Bolan ! Ce factieux qui s'est

en émoi le canton ouest de Douai.

Voici dans quelles circonstances s'est accompli le crime :

Les époux Valnet tiennent un débit de boisons sur le chemin de l'Escrébieux, de Flers à Dorignies, territoire de Flers-en-Escrébieux.

Le jour, le mari, ouvrier à l'arsenal de Douai, va à son travail ; la femme reste seule chez elle, s'occupant de faire son ménage et de servir les clients.

Hier matin, vers 7 heures, un individu qui venait chaque jour dans son établissement, entra chez elle. C'était le nommé Adolphe Vandeville, dit *Beynette*, âgé de 49 ans, originaire de Lauwin-Planque, demeurant à Dorignies, où il est chauffeur à la fosse numéro 3 des mines de l'Escrébieux. Cet homme est veuf et père de cinq enfants.

Il prit un petit verre et démissionna.

Vers 6 heures il revint chez les époux Valnet et s'attarda, en faisant de nombreuses libations, jusqu'à 11 heures et demie.

À ce moment, il était à peu près ivre.

Il demanda alors un café à la femme Valnet qui s'empressa de le servir. Au moment où elle allait lui verser son poème-café, il demanda à celle-ci de venir bien mettre une cuillère en dessous d'un des pieds de la table sans que le contenu du son verre ne se renversât pas.

La femme Valnet tenant un litre de genièvre à la main, se baissa pour équilibrer la table.

À ce moment, et sans que rien pût faire prévoir son sinistre dessin, Vandeville leva une hache dont il était muni et qui se trouvait déposée près de lui, et en assena un coup violent sur la tête de la femme Valnet.

Heureusement l'assassin calcula mal ses distances et le tranchant de la hache vint rencontrer le coin de la table dans lequel il fit une profonde entaille.

Bien que le coup fut considérablement amorti la femme Valnet n'en reçut pas moins une blessure très grave sur la tête.

A moitié étourdie elle eut la force de s'élancer sur la voie publique, tenant toujours son litre de genièvre à la main et d'appeler au secours.

Un domestique de M. Delattre, peigneur de lin du nom de François-Joseph, ainsi que le facteur de Flers-Dorignies, passaient en ce moment.

Tandis que ce dernier s'empressait à secourir la victime, le sieur Joseph s'élança sur l'assassin et la terrassa.

Mais celui-ci s'était armé d'un couteau, le menaça de l'un frapper, et Joseph dut alors lâcher prise.

Pendant toute la journée et la nuit, l'assassin rôda sur les territoires de Flers, d'Anby, de Dorignies, de Roost-Warendin et de Lauwin-Planque.

Ce matin, à sept heures, il se présentait à Flers dans l'établissement de Mme Dubois-Facopré, dite *Bernardine*, cabaretier et débitante de tabac. Il y prenait un café.

Puis il retourna à Dorignies, passant devant la maison de sa victime.

C'est là qu'il a été arrêté à onze heures et demie par la brigade de gendarmerie du Pont de la Dendre.

On se penche sur conjectures sur le mobile du crime.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille EDECOMTE BONTE, qui, paroubli, auraient pu recevoir de lettres de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, à l'âge de 76 ans, sont priés de considérer le présent avis concernant son enterrement et son enterrer aux Nigiles qui seront célébrées le vendredi 11 janvier, à 4 heures, et aux Convoy et Service Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 dudit mois, à 9 heures 15, en l'église Saint-Sépulcre, Roubaix. — L'assassinat à la maison mortuaire, rue Neuvecombe, 31, près l'église Sainte-Eulalie.

Les amis et connaissances de la famille CATOIRE MAMES, qui, paroubli, auraient pu recevoir de lettres de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, à l'âge de 76 ans, sont priés de considérer le présent avis concernant son enterrement et son enterrer aux Nigiles qui seront célébrées le vendredi 11 janvier, à 4 heures, et aux Convoy et Service Solennels, qui auront lieu le dimanche 13 dudit mois, à 9 heures 15, en l'église Sainte-Eulalie.

Le dimanche 13 janvier, à 9 heures 15, sera célébré à Roubaix, à l'église Sainte-Eulalie, l'enterrement de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, à l'âge de 76 ans.

Le dimanche 13 janvier, à 9 heures 15, sera célébré à Roubaix, à l'église Sainte-Eulalie, l'enterrement de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, à l'âge de 76 ans.

Le dimanche 13 janvier, à 9 heures 15, sera célébré à Roubaix, à l'église Sainte-Eulalie, l'enterrement de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, à l'âge de 76 ans.

Le dimanche 13 janvier, à 9 heures 15, sera célébré à Roubaix, à l'église Sainte-Eulalie, l'enterrement de Monsieur Pierre-François-Joseph CATOIRE, décédé à